

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 08-2024

Crédit de CHF 836'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules et machines de voirie et de gestion des déchets, d'un silo à sel et d'un véhicule pour les déplacements professionnels du personnel communal

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 26 septembre 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 08-2024 s'est réunie à Castelmont, le 23 septembre 2024, de 18h30h à 20h30, dans la composition suivante :

Olivier Amblet,
Omar Khemissa,
Maria Lopes,
Christian Maillard,
Marie-Claire Weibel,
Jessica Wany Desponds, Présidente confirmée,
Lumia Claramunt, Rapportrice confirmée

La Municipalité est représentée par Madame Rebecca Joly et Monsieur Maurizio Mattia et accompagnée de Monsieur Colin Jequier, chef de service environnement et énergie, et Monsieur Didier Lièvre, chef de la Voirie.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Madame la Municipale Rebecca Joly rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

La voirie soumet périodiquement des préavis pour l'acquisition de véhicules. Autrefois, un fonds budgété était prévu pour le renouvellement des véhicules, mais cette pratique a été abandonnée depuis cinq ans, et a été remplacée par la soumission de préavis.

Le renouvellement des véhicules s'effectue en moyenne une fois par an, selon un système de roulement. Toutefois, nous ne suivons pas de plan formel de renouvellement de

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 08-2024

Crédit de CHF 836'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules et machines de voirie et de gestion des déchets, d'un silo à sel et d'un véhicule pour les déplacements professionnels du personnel communal

véhicules. Nous maximisons l'utilisation de nos véhicules avant de les remplacer, tout en veillant à ne pas attendre qu'ils tombent en panne avant de demander un budget pour leur remplacement.

Un seul préavis d'acquisition de véhicules a été rédigé afin de regrouper les différentes demandes et de travailler en collaboration avec les deux services concernés.

Conformément à notre plan climat, dont l'objectif est d'électrifier au maximum notre flotte de véhicules, nous nous orientons vers des modèles alignés avec ces objectifs environnementaux.

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Pourquoi ne pas opter pour des véhicules à gaz ?

Les stations-service sont en train de démanteler les infrastructures pour les véhicules à gaz.

La commission des finances va-t-elle se réunir ?

Non, car le montant demandé n'est pas suffisant pour convoquer la COFIN. Le montant est de CHF 2,5 millions pour un examen de la COFIN

Tous les véhicules actuels sont-ils amortis ?

Oui, tous les véhicules sont amortis.

Pourquoi autant de véhicules sont-ils acquis en même temps ?

L'acquisition concerne des véhicules, mais également des équipements nécessaires aux travaux. Par exemple, un pick-up de 2009, en fin de vie, a récemment passé l'expertise, mais le service des automobiles nous a indiqué que ce serait la dernière. Ce modèle ne se fabrique plus, et malgré nos recherches, il n'existe pas encore de version électrique adaptée à nos besoins, notamment un 4x4.

Pourquoi procéder à cet achat maintenant ?

C'est une question d'efficacité administrative. La préparation d'un préavis demande beaucoup de travail. De plus, l'achat des véhicules sera réparti sur plusieurs mois. Pour les deux véhicules liés au service Environnement et Énergie cela fait déjà deux ans que nous anticipons un besoin de remplacement.

Les anciens véhicules et machines seront-ils revendus ?

Oui, ils seront revendus.

Les montants issus de ces reventes ont-ils été pris en compte dans le préavis ?

Non, aucune valeur de reprise n'a été intégrée.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 08-2024

Crédit de CHF 836'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules et machines de voirie et de gestion des déchets, d'un silo à sel et d'un véhicule pour les déplacements professionnels du personnel communal

Concernant le pick-up à 96 315 CHF : pourquoi ce prix semble-t-il élevé par rapport à ce que l'on trouve sur internet ?

Ce montant inclut un véhicule entièrement équipé, avec toutes les options nécessaires pour répondre aux besoins du service.

Pourquoi avez-vous besoin d'une saleuse supplémentaire ?

Elle est nécessaire pour compléter les véhicules actuels. Nous utilisons actuellement un tracteur pour pallier le manque de saleuses.

La balayeuse électrique sera-t-elle utilisée à court terme ?

Oui, elle est prévue pour le quartier de Malley, en prévision de Malley 2025. Elle se recharge rapidement et remplacera une balayeuse actuelle souvent en panne, dont les coûts de location sont élevés.

L'ancienne balayeuse est-elle encore fonctionnelle ?

Oui, mais elle est utilisée de manière intensive.

La recherche de fournisseurs a-t-elle pris beaucoup de temps ?

Oui, c'est l'une des tâches les plus longues dans ce processus.

A la vue du montant élevé de la balayeuse prévue pour le futur quartier de Malley, ne peut-on pas reporter cet achat ?

Les travaux se termineront fin 2025, et le délai de livraison prend du temps. A noter que les achats se feront progressivement.

Avez-vous envisagé de faire un leasing pour ce type de machine ?

Les vendeurs ne proposent pas de leasing pour les balayeuses.

Refaire un préavis dans 6 mois pour cet achat serait-il pertinent ?

L'amortissement des véhicules se fera également en 2025, donc cela ne changerait pas grand-chose. De plus, cela rajouterait des démarches administratives.

Faut-il un permis spécial pour conduire une balayeuse ?

Non, une formation de 15 jours est nécessaire. Actuellement, quatre personnes sont formées pour utiliser ce type de machine.

Pourquoi opter pour un robot-tondeuse ?

Cela permettrait de limiter l'utilisation de ressources. La piscine ouvre à 9h, et nous avons actuellement jusqu'à 9h00 pour tondre avec une tondeuse thermique.

Aucun licenciement n'est à prévoir ?

Non, aucun licenciement n'est prévu.

Rapport de la commission chargée de préaviser sur le préavis n° 08-2024

Crédit de CHF 836'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules et machines de voirie et de gestion des déchets, d'un silo à sel et d'un véhicule pour les déplacements professionnels du personnel communal

Pourquoi ne pas proposer à une personne de travailler à temps partiel pour cette tâche ?

Nous n'avons pas envisagé cette option. Cela représenterait seulement deux heures de travail en été, ce qui n'est pas très intéressant pour un paysagiste. De plus, il nous faut du personnel formé, et nous préférons gérer cela en interne.

Le temps gagné sera-t-il utilisé autrement ?

Oui, les équivalents temps plein (ETP) seront réaffectés à des tâches liées au cimetière, principalement en période de forte activité.

Combien de fois tondez-vous par semaine ?

Cela varie selon les besoins.

Les déchets seront-ils ramassés après le passage de la tondeuse ?

Oui, la tondeuse passera, puis quelqu'un viendra ramasser les déchets.

Que se passe-t-il si la tondeuse tombe en panne la nuit ?

Une alarme mobile avertit en cas de panne, et nous traiterons cela le matin.

Y a-t-il d'autres communes utilisant ce genre de robot ?

Oui, la piscine de Bellerive utilise déjà deux robots similaires.

Qu'en est-il du ramassage de déchets avant le passage de la tondeuse ?

Les maîtres-nageurs ramassent les gros déchets avant le lancement du robot.

Le chariot élévateur sera-t-il utile ?

Oui, il aidera lors des manifestations ainsi que pour le transport du sel.

Sera-t-il utilisé sur la route ?

Oui, après consultation avec la POL ouest, une dérogation a été obtenue pour circuler sur certaines routes, notamment le chemin des Pâquis.

Avez-vous du personnel qualifié avec un permis de cariste ?

Oui, nous avons du personnel formé et possédant ce permis.

Avez-vous manqué de sel cette année ?

Non, nous avons toujours eu assez de sel.

Le silo à sel sera-t-il facile à déplacer ?

Oui, le montage prend environ deux jours.

Le chariot élévateur et le silo à sel sont-ils interdépendants ?

Non. Le silo permet au camion de décharger directement le sel. Le chariot élévateur n'est pas indispensable, mais il facilite le déchargement des sacs de sel.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 08-2024

Crédit de CHF 836'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules et machines de voirie et de gestion des déchets, d'un silo à sel et d'un véhicule pour les déplacements professionnels du personnel communal

Qui est responsable de charger le silo à sel ?

Le fournisseur de sel se charge de le remplir. À l'avenir, nous utiliserons des sacs plus petits pour faciliter la manutention.

Quelles alternatives au salage ont été envisagées pour l'avenir ?

Les copeaux de bois sont envisagés comme une option environnementale, mais ils nécessitent d'être ramassés et peuvent se retrouver dans les bouches d'égout, ce qui limite leur efficacité. Nous n'avons pas encore d'expérience concluante vis-à-vis d'autres alternatives.

Existe-t-il d'autres dimensions pour le silo à sel ?

Oui, des silos plus petits ou plus grands sont disponibles.

Comment utiliserez-vous l'espace supplémentaire après l'installation du silo ?

L'espace sera utilisé comme zone de stockage.

Le sel utilisé fond-t-il rapidement ?

Oui, le sel pour les routes fond rapidement. Nous utilisons un sel moins soluble pour les escaliers, par exemple.

Est-ce que la camionnette Pick-up sera utilisé par d'autres services ?

Oui, il sera utilisé par d'autres services municipaux..

Les conseillers communaux pourront-ils louer la camionnette utilitaire pour le personnel communal ?

Cela n'est pas prévu actuellement, mais pourrait faire l'objet de discussions futures. Cependant, cela ne concernerait que les conseillers et non l'ensemble de la population.

Les véhicules électriques nécessiteront-ils une infrastructure adaptée ?

Oui, une borne de recharge intelligente répartira l'intensité électrique pour optimiser la recharge simultanée des véhicules. De plus, *Mobility* souhaite électrifier son parc, mais elle dépend fortement des institutions publiques pour obtenir des places de stationnement et de l'électricité. L'électricité de ces bornes pourra aussi être vendue à ce genre d'entreprise.

À quoi correspondent les 6 000 CHF de communication ?

Ces fonds sont destinés à l'ajout de signalétique sur les véhicules pour indiquer qu'ils sont électriques et qu'ils appartiennent à la commune de Prilly. Nous collaborons avec une entreprise spécialisée dans ce type de mandat. Le coût est estimé à environ 1 500 CHF par véhicule.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 08-2024

Crédit de CHF 836'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules et machines de voirie et de gestion des déchets, d'un silo à sel et d'un véhicule pour les déplacements professionnels du personnel communal

S'agit-il d'une entreprise locale ?

Oui, c'est une entreprise locale qui est localisée à Vevey. Il est soulevé que notre Citoyen de Prilly Walther Staub collabore encore avec le successeur de son ex-entreprise Staub Publicité devenue Manu Pub à Echandens spécialisée dans la signalétique de véhicules.

Les 5 % de marge pour les imprévus liés à la tour du silo ne sont-ils pas sous-estimés ?

Non, car nous avons récemment reçu des offres qui nous permettent de garantir ce montant.

Le silo est-il construit sur la parcelle de la voie verte ?

Non, il est situé à côté de la voie verte.

Le personnel sera-t-il formé pour entretenir les véhicules électriques ?

Non, nous n'avons pas de mécanicien dans la commune et ne prévoyons pas d'en embaucher. Les entretiens se feront directement en garage lorsque nécessaire.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Madame la Présidente remercie la Municipalité et leurs chefs de service qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

Un.e commissaire relève le coût élevé de ce préavis et exprime son incompréhension quant à la nécessité de remplacer tous les équipements en même temps.

Un.e commissaire questionne la nécessité d'un silo à sel, étant donné la fréquence limitée des chutes de neige.

Un.e commissaire, après avoir visité le lieu de stockage actuel du sel, constate que la situation est catastrophique. Il souligne également les conditions de travail déplorables dans ces locaux vétustes. Bien que le silo à sel représente un investissement important, il pourra être utilisé à long-terme et déplacé dans les nouveaux locaux de la voirie si nécessaire.

Un.e commissaire, initialement inquiet à propos du béton coulé à proximité de la voie verte, se déclare désormais rassuré après avoir reçu des clarifications.

Un.e commissaire se demande si une mise à l'enquête est nécessaire pour l'installation du silo.

Un.e commissaire note que tous les véhicules mentionnés dans ce préavis sont amortis, et que les modèles choisis sont les plus économiques, avec une majorité de véhicules électriques.

Rapport de la commission chargée de préaviser sur le préavis n° 08-2024

Crédit de CHF 836'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules et machines de voirie et de gestion des déchets, d'un silo à sel et d'un véhicule pour les déplacements professionnels du personnel communal

Un.e commissaire s'interroge sur la valeur de revente des véhicules actuels et souligne la compétence du chef de service dans ce dossier.

Un.e commissaire remarque que bien que le chariot élévateur ne représente pas un coût très important, son achat est nouveau. Il est envisagé de l'utiliser pour la manutention des sacs de sel, mais avec la mise en place du silo, se pose la question de sa réelle utilité.

Un.e commissaire ajoute que le chariot élévateur ne sera pas utilisé uniquement pour les sacs de sel. Il souligne que l'on sous-estime parfois la charge de travail que cela implique aux collaborateurs de la commune

Un.e commissaire déplore l'absence d'un plan de renouvellement pour les équipements.

Un.e commissaire mentionne que certains travaux pourraient être réalisés par d'autres communes pour éviter l'achat de la balayeuse à CHF 258K Toutefois, un.e autre commissaire exprime des doutes, en affirmant que la portion de Prilly à couvrir sera importante et qu'il est peu probable que les autres communes souhaitent vendre leurs prestations.

Un.e commissaire estime que regrouper tous les véhicules dans un même préavis est une bonne chose et apprécie que la majorité des véhicules soit électrique.

Un.e commissaire propose que la balayeuse soit retirée du préavis et que son achat soit reporté à un moment plus opportun.

Un.e commissaire observe que la balayeuse actuelle est en très mauvais état, et que, chaque fois qu'elle tombe en panne, la location coûte 60'000 CHF pour quelques semaines, selon les dires de Madame Rebecca Joly. Il serait plus judicieux de l'acquérir maintenant plutôt que d'attendre qu'elle soit hors service et de fait, d'engendrer des frais supplémentaires.

Un.e commissaire ajoute que les délais de livraison sont longs, ce qui justifie l'anticipation de l'achat.

Un.e commissaire conclut que le travail de recherche sur les différents équipements a été effectué de manière détaillée et rigoureuse.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 08-2024

Crédit de CHF 836'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules et machines de voirie et de gestion des déchets, d'un silo à sel et d'un véhicule pour les déplacements professionnels du personnel communal

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à 5 voix pour et 2 abstentions qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 20h30.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 08-2024
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit global de CHF 836'000. —, réparti comme suit :
 - CHF 725'000. -- TTC en faveur du service des Travaux pour le remplacement et l'acquisition de véhicules et machines de voirie et d'un silo à sel ;
 - CHF 64'000.- HT (TVA déduite) en faveur du service Energie & Environnement pour le remplacement d'un véhicule de collecte des déchets ;
 - CHF 47'000.00 TTC en faveur du service Energie & Environnement pour le remplacement d'un véhicule petit véhicule utilitaire de transport.
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.
3. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, au total, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 96'200.-- dès 2026.

Au nom de la commission :

Jessica Wany Desponds, Présidente

Lumia Claramunt, Rapportrice